

Conseil de développement  
de la Communauté  
d'agglomération du bassin de  
Bourg-en-Bresse

**Contribution au Projet de territoire  
Avis sur l'état d'avancement au 1<sup>er</sup> juillet 2019**



## Préambule

*Dans le cadre du Projet de territoire, le Président, Monsieur Jean-François Debat, a saisi les co-présidents du Conseil de développement, Madame Agnès Bertillot et Monsieur Xavier Fromont, afin que cette instance consultative, apporte un avis sur l'avancement actuel du Projet de territoire de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.*



# Table des matières

<b>1.</b>	<b><u>Le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse</u></b>	
	▪ <b>Sa constitution</b>	4
	▪ <b>Son organisation</b>	5
	▪ <b>Ses missions actuelles</b>	
	○ <b>L'élaboration du Projet de territoire</b>	5
	○ <b>L'auto saisine « urgence climatique »</b>	6
<b>2.</b>	<b><u>Les contributions du Conseil de développement au Projet de territoire</u></b>	
	▪ <b>La méthode de co-construction - Conclusion 1</b>	7
	▪ <b>Les diagnostics et les orientations - Conclusion 2</b>	8
	▪ <b>La présentation du schéma du 12 juin 2019</b>	9
	▪ <b>La suite de la démarche et le rôle du Conseil de développement – Conclusion 3</b>	10
<b>3.</b>	<b><u>L'AVIS du Conseil de développement</u></b>	11
<b>4.</b>	<b><u>Annexe 1 – Propositions du Conseil de développement pour agir face à l'« urgence climatique » sur les schémas : Mobilités, Habitat et Agriculture</u></b>	12
<b>5.</b>	<b><u>Annexe 2 – Autres propositions du Conseil de développement</u></b>	16
<b>6.</b>	<b><u>Annexe 3 – Liste des membres du Conseil du développement</u></b>	25



## 1. Le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

**Le Conseil de développement** est une **instance de démocratie participative** mise en place dans les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Sur le plan juridique, c'est l'article 88 de la loi NOTRe (loi n°2015-991) qui détermine le cadre légal et complète la loi MAPTAM (loi n°2014-58).

Le conseil de développement est un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques, une force de propositions, un espace de dialogue et un maillon de la formation à la citoyenneté. Il intervient en complémentarité avec les autres instances participatives ou les initiatives territoriales.

Les avis et contributions du Conseil de développement ont **vocation à alimenter la réflexion des élus** et à **éclairer la décision politique au service de l'intérêt général**. Pour ce faire, ses réflexions doivent être conduites en toute indépendance pour une réelle valeur ajoutée.

Un certain nombre de missions sont explicitement prévues par la loi :

- Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire
- Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification
- Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

### ▪ **Sa constitution**

La délibération du Conseil Communautaire n°2017.099 de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du **27 septembre 2017** valide **la création et la composition du Conseil de développement de la CA3B**. Il est constitué de **119 membres**, titulaires et suppléants répartis en 3 collèges:

- Collège 1 : représentants de la vie économique et professionnelle
- Collège 2 : représentants de la vie sociale, culturelle et environnementale
- Collège 3 : représentants des 4 pôles territoriaux, Bresse Revermont, Bourg agglo, Sud Revermont, Bresse (personnes qualifiées)



## ▪ Son organisation

Depuis le 23 mars 2018, jour de la première plénière, le **CD de la CA3B** se réunit régulièrement :

- Tous les mois, a minima, les membres du Bureau se réunissent. Ce Bureau est constitué de 4 personnes, Xavier Fromont, Agnès Bertillot, co-présidents, ainsi que Pascale Guillet et Eric Saumet
- Tous les 2 mois, tous les membres sont invités à une plénière
- Le « collège 3 » représentant les pôles s'est réuni 2 fois depuis mai 2019
- Un groupe « urgence climatique » a été constitué suite à l'auto-saisine du Conseil de développement sur ce sujet en novembre 2018 et se réunit a minima tous les mois
- Une animatrice du Conseil de développement (20% ETP) est mise à disposition par la CA3B pour accompagner la démarche.

Des pistes d'amélioration sont envisagées telles que l'écriture d'un règlement intérieur, l'actualisation des membres notamment avec une participation citoyenne plus marquée du public jeune, la constitution de nouveaux petits groupes de travail thématiques, la participation de personnes ressources au sein du Conseil de développement à des comités de pilotage ou des commissions thématiques.

## ▪ Ses missions actuelles

### ○ L'élaboration du Projet de territoire

Depuis mai 2018, **7 plénières du Conseil de développement** ont eu pour thématique le projet de territoire. De plus, depuis janvier 2019, tous ses membres ont été invités par les élus référents des différents schémas du projet de territoire à participer à **11 temps de travail thématiques et participatifs** (lors des vœux le 21 janvier, lors de la présentation du Projet de territoire le 12 juin et sur les 9 inter-conférences).

Enfin, le Bureau et plusieurs membres ont également été conviés à des temps forts tels que le comité de pilotage « mobilités », les rencontres avec les élus référents transition écologique, économie, mobilités et habitat.

Ainsi une soixantaine de membres du Conseil de développement ont pu s'impliquer concrètement dans le projet de territoire.



### ○ **L'auto saisine « urgence climatique »**

Le 13 novembre 2018, le Conseil de développement s'est, à l'unanimité, **autosaisi du sujet de l'urgence climatique.**

Depuis un groupe de travail de 20 personnes volontaires et motivées, s'est réuni une dizaine de fois, toujours assidu et constructif. La qualité des échanges avec les services a été apprécié.

Dans ce cadre, les trois activités les plus émettrices de gaz à effet de serre sur notre territoire ont été travaillées : **Mobilités, Habitat et Agriculture.**

Les temps d'échange ont permis de définir plusieurs actions prioritaires que nous allons présenter en annexe 1.

Pour rappel, le 23 mai 2019, le **comité stratégique**, constitué des membres du Bureau de la CA3B, a reçu des référents du groupe « urgence climatique » qui ont pu exposer leurs préoccupations et suggestions au Président et élus présents.

Ce travail collectif a permis d'apporter une contribution partagée et indépendante.



## 2. Les contributions au Projet de territoire du Conseil de développement

### ▪ **La méthode de co-construction – Conclusion 1**

#### ➤ Les points forts de la méthode de co-construction

- **Invitations appréciées de tous les membres** du Conseil de développement à de nombreux temps de travail
- **Échanges en direct et constructifs avec les élus**, la Direction Générale et les services techniques

#### ➤ Les points à améliorer de la méthode de co-construction

- **Améliorer l'organisation des rencontres** : anticipation des dates, pas de concentration de dates, envoi des documents en amont des réunions (minimum 5 jours), réunions en fin de journée, ordre du jour précis sans abréviation
- **Rappeler régulièrement les enjeux de notre Projet de territoire**
- **Proposer systématiquement une vue d'ensemble du Projet de territoire**

### Conclusion 1

Les membres du Conseil de développement ont apprécié être sollicités et associés aux rencontres avec les élus. Ils demandent la poursuite de ces échanges. Cependant, la temporalité et les courts délais ont rendu difficile la mobilisation de tous les membres.

Il est regretté que l'association du Conseil de Développement dans les réflexions n'ait pu être homogène. Le Conseil souhaiterait, par exemple, pouvoir engager un travail sur le volet économique dans le domaine de l'emploi formation et des réseaux d'entreprises.

Ils souhaitent que les points d'amélioration d'organisation suggérés soient pris en compte.

De même, le Conseil de développement souhaiterait étendre les rencontres avec les responsables de chaque schéma thématique, à la demande de l'une ou l'autre partie.

Le Bureau demande également la poursuite des rencontres avec la Direction Générale des services de manière régulière.



## ▪ Les diagnostics et les orientations – Conclusion 2

### ➤ Les diagnostics

#### ○ Points forts

Les diagnostics synthétiques sont clairs et intéressants. Ils ont été appréciés pour leur lisibilité et leur esthétique.

#### ○ Points à améliorer

Il serait souhaitable, pour les membres du Conseil de développement, de mettre à disposition, outre les livrables synthétiques, les diagnostics complets, pour une meilleure appropriation.

D'ailleurs certains services l'ont fait, ce qui a été apprécié. Une réflexion pourrait être également menée pour les rendre publics à l'attention des habitants qui souhaiteraient les consulter.

Les problèmes ou manques sur chaque thématique auraient pu mieux ressortir dans les diagnostics, afin de mieux les traiter.

### ➤ Les orientations

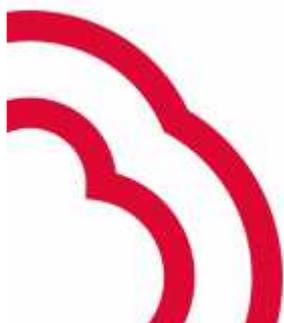
#### ○ Points forts

Les orientations témoignent de la volonté de cohérence pour un meilleur cadre de vie lié au développement durable et au bien-être, à une économie dynamique et adaptée au territoire, aux services aux habitants proches des territoires. Le Conseil de développement apprécie ces orientations.

#### ○ Points à améliorer

Le Conseil de développement sera vigilant quant aux actions « développement d'une stratégie » inscrites dans les orientations des schémas. Ainsi, **ces stratégies devront être écrites noir sur blanc** pour une mise en œuvre effective au cours des prochaines années.

Le Conseil de développement sera également **attentif aux impacts de chaque action au vu de l'urgence climatique** et souhaiterait faire partie du comité de pilotage du plan climat air énergie territorial.



## Conclusion 2

Le Conseil de développement a apprécié les livrables clairs et visuels. Il a également apprécié d'être interrogé sur les données des diagnostics et orientations.

Pour améliorer la lecture des diagnostics, il propose de mettre en évidence les manques ou problèmes.

Pour les orientations, il est attendu que l'urgence climatique soit intégrée dans la définition des actions.

### ▪ La présentation du schéma lors du 12 juin 2019

Les membres du Conseil de développement présents ce jour-là ont, dans l'ensemble, apprécié la présentation dynamique et interactive. Ils ont ressenti un premier pas vers une mise en œuvre effective du nouveau territoire avec une équipe d'élus et de techniciens très investie.

Il suggère pour une nouvelle rencontre avec les élus, que les missions du Conseil de développement soient explicitées de manière plus précises.

Le Conseil de Développement aurait souhaité avoir l'opportunité de présenter la contribution qu'il apporte au projet de territoire lors de ce temps.



### ▪ La suite de la démarche et le rôle du Conseil de développement – Conclusion 3

Pour compléter cet avis, le Conseil de développement souhaite décrire ses **pistes de réflexion et propositions**, en amont de l'élaboration des programmes d'actions des différents schémas.

Les **propositions d'actions issus du groupe « urgence climatique »** regroupées dans l'**annexe 1**, ont été validées par tous les membres en plénière.

En **annexe 2**, ont été rassemblées des **propositions issues des ateliers élargis, des inter-conférences et des plénières** du Conseil de développement. À ce jour, celles-ci n'ont pas été validées par l'ensemble des membres.

Pour faire suite à ces propositions, le Conseil de développement souhaite, dès que cela sera possible, un retour de l'élu référent et du service concerné sur chaque action décrite en annexe 1, et celles en annexe 2, dès la validation du Conseil de développement.

À cet égard, une fois par an, l'élu référent et le service concerné pourraient venir échanger avec les membres du Conseil de développement.

De plus, le Conseil de développement souhaite **être informé régulièrement du suivi et de l'évaluation du Projet de territoire, et également sur les rôles et places prévus pour cette instance de démocratie participative.**

Enfin, il s'étonne de voir apparaître **le Grand cycle de l'eau** uniquement dans le schéma de transition écologique et non dans le schéma de service aux habitants, et se pose la question des **coopérations territoriale, nationale et internationale** qui toutes auraient leur place dans le projet de territoire pour une ouverture vers l'extérieur.

#### Conclusion 3

Le Conseil de développement souhaite que ses propositions d'actions soient étudiées et obtenir un retour en plénière par l'élu référent et le service concerné une fois par an.

Pour une meilleure information du rôle du Conseil de développement auprès des habitants, il propose que ses missions soient sur le site et le magazine de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil de développement demande également une information sur le suivi et l'évaluation du projet de territoire prévus.

Enfin, il s'interroge sur le rôle du Conseil de développement envisagé dans les mois et années à venir dans le cadre du Projet de territoire.

### 3. L'avis du Conseil de développement

#### **CONTRIBUTION AU PROJET DE TERRITOIRE** **Avis sur l'état d'avancement au 1<sup>er</sup> juillet 2019**

Compte tenu des conclusions sur la démarche de co-construction, des observations sur les livrables «diagnostics et orientations» et sur la suite du travail, le Conseil de développement **émet un avis favorable au Projet de territoire de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.**

Il valide la pertinence et la cohérence de ce Projet de territoire à horizon 2025. Expression importante de la société civile engagée sur notre territoire, le conseil de développement **souhaite que ce projet puisse se réaliser au-delà des échéances électorales.** Après des débuts hésitants, probablement dus à la mise en place, évidemment complexe, de notre communauté d'agglomération, le Conseil de développement est maintenant pleinement actif dans l'élaboration du Projet de territoire. Sa volonté est de contribuer, modestement, à concrétiser les deux objectifs énoncés lors de la présentation du 12 juin.

**Celui de la cohésion territoriale.** Dans notre Communauté de commune naissante, l'enjeu est en effet crucial de mettre en mouvement un maximum d'habitants, pour que tout un chacun puisse se sentir partie prenante de notre dessin collectif.

Souhaitant que ses missions et son travail soient mieux connus, par le site internet de la collectivité, dans le magazine de la CA3B et éventuellement une fois par an, par une information presse sur ses travaux, le Conseil de développement pourrait agir comme une des courroies de transmission citoyennes de notre collectivité.

**Celui de la transition écologique.** Les enjeux écologiques, ceux du climat, ceux de l'eau et ceux de la bio - diversité, s'imposent à nous avec force. Sur la question, « brûlante » de la modification du climat, au mot de « transition », le Conseil de développement a préféré celui d' « urgence ». Les avertissements des experts datent, la conférence filmée « une vérité qui dérange » d'Al Gore date déjà de 2004... et la menace se fait plus précise de jour en jour, exigeant de nous, collectivement, une réponse à sa mesure. C'est le sens de l'auto-saisine du Conseil de développement qui propose de faire de cette urgence climatique un élément incontournable de l'évaluation de nos décisions collectives.

**Le Conseil de développement souhaite que les points d'amélioration ou de vigilance exprimés ainsi que les propositions d'actions présentées en annexes puissent trouver un écho favorable.**

Le Conseil de développement souhaite enfin prendre toute sa place, en appui du travail des élus, dans la suite de la démarche, particulièrement en amont de la **validation des programmes d'actions en décembre 2019, et demande à être informé sur le suivi et l'évaluation envisagés du Projet de territoire.**

Validé en plénière le 27 juin 2019



#### 4. Annexe 1 – Propositions du Conseil de développement pour agir face à l'« urgence climatique » sur les schémas : Mobilités, Habitat et Agriculture [validées en plénière]

##### ▪ Schéma Mobilités

Le Conseil de développement a fait quelques propositions visant à réduire à très court terme les émissions de GES dans le domaine de la mobilité.

##### Proposition 1

- Rencontrer les entreprises du territoire et les encourager à promouvoir le covoiturage et le télétravail au sein de leur personnel

##### Proposition 2

- Organiser une rencontre annuelle inter-entreprises sur la mobilité et l'urgence climatique

##### Proposition 3

- Renforcer les actions déjà conduites en centre-ville en matière de stationnement incitatif et leur donner une grande visibilité

##### Proposition 4

- Choisir deux territoires d'expérimentation et y tester des solutions innovantes de covoiturage quotidien

##### Proposition 5

- Proposer des villages pilotes sur le territoire, pour une mobilité moins consommatrice de gaz à effet de serre

Pour faire suite à ces propositions, plusieurs membres du Conseil de développement se sont portés volontaires pour commencer à mettre en œuvre les deux premières propositions figurant ci-dessus, dans le cadre d'une campagne pilote impliquant une dizaine d'entreprises.

## ▪ Schéma Habitat

### Proposition 1

- **Accentuer très fortement la communication sur les dispositifs de conseil et d'aide financière sur la rénovation des bâtiments et les énergies renouvelables :**
  - Plateforme « Mon Cap énergie »
  - Fonds isolation et ENR
  - Cadastre solaire

### Proposition 2

- **Inciter et soutenir une stratégie de montée en compétence des professionnels** de la rénovation énergétique et de la construction, animée par les structures professionnelles

### Proposition 3

- **Inciter les bailleurs sociaux à couvrir leurs bâtiments avec des installations photovoltaïques** et des chauffe eau solaires

### Proposition 4

- **Pour tout nouveau projet de construction, définir une étape dans l'instruction du permis de construire qui incite les porteurs à examiner la faisabilité d'installations ENR**



## ▪ Schéma Agriculture

*Il est important de se questionner sur la façon dont nous cultivons, partageons et consommons notre alimentation. Quand elles sont pratiquées correctement, l'agriculture et la sylviculture peuvent soutenir un développement centré sur les habitants des territoires ruraux et sur la protection de l'environnement.*

### Proposition 1

- Orienter massivement l'**approvisionnement de la restauration collective** vers des produits locaux issus si possible de l'agriculture biologique et/ou autres signes de qualité

### Proposition 2

- Mettre en place dans les menus un **repas végétarien** ainsi qu'un repas avec **viande locale et bio** par semaine

### Proposition 3

- Soutenir le projet de **ferme-école de maraîchage biologique**

### Proposition 4

- Sensibiliser les collectivités locales à geler du foncier ayant une vocation vivrière locale



#### Proposition 5

- Réaliser des **bilans d'émission de GES** permettant d'avoir un diagnostic précis de l'ensemble des fermes du territoire et des suivis d'**accompagnements**

#### Proposition 6

- Mettre en place un tableau de bord de la transition agro-écologique sur le territoire s'inscrivant dans un schéma prospectif permettant le suivi et l'évaluation

#### Proposition 7

- Poursuivre et amplifier une dynamique de préservation et de plantation d'arbres en zones agricoles : « **planter 15 kms par an de haies sur le territoire** »

#### Proposition 8

- Encourager la transition des exploitations vers des systèmes d'élevage à l'herbe

#### Proposition 9

- **Privilégier une méthanisation « responsable »** (petites unités collectives, appropriation du projet par les agriculteurs, étude attentive des intrants...)

Les propositions 1, 2, 3, 5 et 7 sont priorisées par le Conseil de développement.



## 5. ANNEXE 2 – Autres propositions du Conseil de développement [Validation en plénière à venir]

### ▪ Schéma transition écologique

*Les changements climatiques affectent désormais notre territoire.  
Des solutions abordables et évolutives sont disponibles pour permettre aux territoires de passer à des économies plus résilientes.*

#### Proposition 1

- Mettre concrètement l'accent sur l'urgence climatique, l'effondrement de la biodiversité et l'artificialisation des terres

#### Proposition 2

- Afficher des objectifs par année

### ▪ Schéma développement économique

*La consommation et la production durables encouragent à utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace, à mettre en place des infrastructures durables et à assurer à tous l'accès aux services de base, des emplois verts et décents et une meilleure qualité de la vie.*

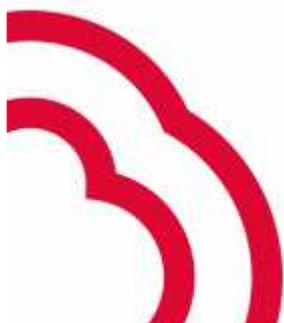
#### ○ Zones d'activités

Le Conseil de développement souhaite travailler sur le programme d'actions du **schéma ÉCONOMIE**. Il n'en a pas eu pour l'instant l'opportunité.

Il est prévu que ses membres rencontrent l'**élu référent et le service ÉCONOMIE** à l'automne 2019.

#### Des préoccupations :

- Implanter au minimum les « projets industriels ou logistiques » sur des terres agricoles,
- Eviter des zones de fort transit à dominante poids lourds à proximité des habitations ou des zones agricoles avec signes de squalité.



○ **Économie Sociale et Solidaire (ESS)**

**Proposition 1**

- Après une définition commune de l'ESS, que le CD soit une ressource pour compléter la **liste des structures ESS sur le territoire**

**Proposition 2**

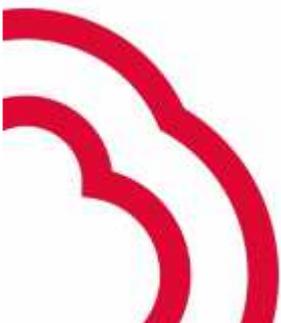
- **Insister sur les principes définissant l'ESS** (ex. mouvements coopératifs : 1 personne = 1 voix)

**Proposition 3**

- **Améliorer la connaissance des nouveaux statuts de création d'activités** : association, coopérative d'activité, SCIC...

**Proposition 4**

- **Promouvoir et développer les clauses développement durable (sociales et environnementales) dans les marchés publics**



○ **Commerces**

**Proposition 1**

- Favoriser le déploiement de commerces ambulants de village en village

**Proposition 2**

- Trouver des propositions pour mettre l'accent sur l'**aspect social de commerce**

○ **Tourisme**

**Proposition 1**

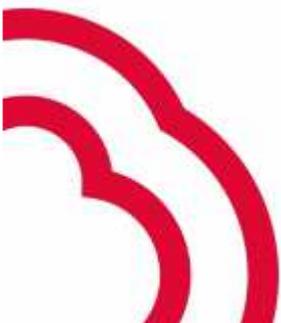
- Répertorier les pistes et routes pour valoriser le petit patrimoine

**Proposition 2**

- Poursuivre et harmoniser la signalétique

**Proposition 3**

- Travailler l'**offre d'itinérance douce** au-delà de l'approche de l'accueil des camping-caristes et prendre en charge aussi les **cyclotouristes**



#### Proposition 4

- Compléter les actions par des éléments transversaux vers le service aux habitants

#### Proposition 5

- **Sortir davantage des limites administratives** ( exemples : travailler avec Ambronay, Pérouges, Villars les Dombes... et créer une vraie synergie au niveau des moyens) et travailler l'image du département de l'Ain

#### Proposition 6

- **Proposer des visites industrielles, telles que OVADE, Renault Trucks,...**

#### Proposition 7

- **Porter attention aux écosystèmes naturels** lorsque l'on introduit des activités de loisirs



○ **Filière bois**

**Proposition 1**

- **Porter attention et mettre en place des actions pour agir contre les espèces invasives**

**Proposition 2**

- **Engager une réflexion sur l'aménagement foncier forestier et agricole, contre le morcellement et pour une gestion durable**

○ **Enseignement supérieur**

*Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable.*

Le Conseil de développement n'a pas encore travaillé sur des propositions, les membres du Conseil de développement rencontreront l' élu référent et le service ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR courant 2<sup>nd</sup> semestre 2019.



## ○ Numérique

### Proposition 1

- Utiliser un moteur de recherche qui respecte la vie privée (ex Qwant)

### Proposition 2

- Réfléchir à l'opportunité de l'application « bla-bla car de l'emploi »

### Proposition 3

- Mettre aussi en garde sur les effets néfastes des écrans sur les enfants et adolescents

### Proposition 4

- Informer sur la consommation d'énergie du numérique (près de 10 % de la consommation mondiale d'électricité)

### Proposition 5

- Sensibiliser les citoyens sur la sobriété numérique et la protection de leurs données personnelles.

### Proposition 6

- Développer des maisons de services au public avec accès administratif au numérique et appui de médiateurs (voir soutien CAF) notamment en milieu rural



▪ **Schéma Service**

○ **Culture**

**Bonne prise en compte** des suggestions du Conseil de développement dans le diagnostic et les orientations du schéma culture.

L'élu référent et le service culture reviendront vers le Conseil de développement courant 2020 pour un retour sur les propositions du Conseil de développement.

Une certitude :

**Il existe une vraie autonomie créatrice citoyenne et locale à préserver et valoriser dans les territoires ruraux.**

**Proposition 1**

- Rattacher des animations sport aux animations intercommunales

**Proposition 2**

- Porter attention à la mixité des espaces publics

**Proposition 3**

- Établir un questionnaire en direction des jeunes (universitaires, lycéens, ...) pour connaître leurs besoins



○ Déchets

**Proposition 1**

- Optimiser la gestion des déchets verts sur le territoire de la CA3B

**Proposition 2**

- **Harmoniser le fonctionnement des déchetteries et la collecte des déchets des entreprises et artisans**

**Proposition 3**

- **Favoriser le développement du broyage des déchets verts sur tout le territoire pour éviter les décharges sauvages**

**Proposition 4**

- **Mettre en place l'enlèvement des encombrants** une fois par mois pour éviter les décharges sauvages dans chaque commune



## ○ Action sociale

### Proposition 1

- Définir ce schéma comme « âges de la vie » plutôt que « action sociale » pour être plus près du champ d'actions

### Proposition 2

- Proposer aux jeunes 18/26 ans des pass sport et culture pour les inciter à fréquenter l'offre locale ou burgienne

### Proposition 3

- Soutenir l'accès **aux logements locatifs des jeunes ruraux** pour maintenir la dynamique locale

Le Conseil de développement a bien pris connaissance que la CA3B n'a pas la compétence action sociale, qu'elle n'exerce qu'à titre résiduelle.

En effet, les dispositifs seniors n'existent à la CA3B qu'à concurrence de la survivance de compétences exercées à l'échelle de territoires la composant. Aussi, autant la tranche « jeune » doit être exploitée, autant la question « seniors » sera sans doute à restituer aux communes.

## ○ Démographie médicale

Le Conseil de développement n'a pas travaillé sur le sujet pour l'instant et les responsables de cette thématique se proposent de venir présenter leurs actions avant d'entériner les actions avant décembre 2019.



**6. Annexe 3 - Liste et composition des membres du Conseil de développement**

(119 membres : 73 titulaires et 46 suppléants )

<b><u>Collège 1 - Vie économique et professionnelle (29 titulaires et 25 suppléants)</u></b>		
<b>Commerce, artisanat, industrie, emploi (7 titulaires et 5 suppléants)</b>		
	<i><u>Titulaire</u></i>	<i><u>Suppléant</u></i>
Alimentec	Mme Julie LACROIX-RAVANAT	M. Jean-Baptiste PHILIPPON
AOC Beurre et Crème Syndicat de promotion de la crème et du Beurre de Bresse	M. Charles BERNARD	Mme Virginie FOROT
Centre Commerces Bourg	Mme Laetitia PREVALET	-
Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse (CIVB)	M. Pierre BERNARD	-
Club hôtelier	Mme Béatrice DESSEILLE	M. Fabrice MARTINET
Mécabourg	M. Jean-Paul BLANC TAILLEUR	Mme Claudie BEGUET
Réseau entreprise numérique (Numeribourg)	M. François ENJARY	Mme Diane BERTOLINI



**Chambre consulaire et organisme professionnel (8 titulaires et 8 suppléants)**

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique (ADABio)</b>	M. Xavier FROMONT	Mme Nathalie CHAMPLIAUD
<b>Association de Formation Collective à la Gestion (AFOCG 01)</b>	Mme Martine BARGIEL	M. Philippe JEANNIN
<b>Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)</b>	Mme Cathy DELL'AQUILA	M. Frédéric BAGNE
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)</b>	Mme Claire NALLET	M. Pascal VIALON
<b>Chambre d'Agriculture</b>	M. Gilles BRENON	Mme Nathalie BLANC
<b>Chambre des métiers et de l'artisanat</b>	Mme Geneviève BERNARD	M. Michel BUARD
<b>Chambre des Notaires de l'Ain</b>	Mme Annabel MONTAGNON	M. Nicolas PONS
<b>Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FD CUMA)</b>	M. Franck LORIOT	Mme Jennifer SEGARRA



<b>Organisation patronale et syndicale (7 titulaires et 6 suppléants)</b>		
	<i><u>Titulaire</u></i>	<i><u>Suppléant</u></i>
<b>Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)</b>	M. Jean-Pierre PETIT	-
<b>Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE CGC)</b>	Mme Nathalie BOUVARD	M. Cyrille TAVERDET
<b>Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)</b>	Mme Agnès BERTILLOT	M. Cyriac BABAD
<b>Force Ouvrière (FO)</b>	Mme Gisèle ROUVEURE	M. Jean-Bernard BONALDI
<b>Mouvement des entreprises de France (Medef)</b>	Mme Marie-Line DESMARQUEST	M. Michel GALLET
<b>Union Nationale des Syndicats Autonomes Ain (UNSA UD 01)</b>	M. André MICHON	Mme Sophie MUSSET
<b>Union des Entreprises de Proximité (U2P)</b>	Mme Françoise DESPRET	M. Frédéric CABOT
<b>Représentant des usagers (1 titulaire et 1 suppléant)</b>		
	<i><u>Titulaire</u></i>	<i><u>Suppléant</u></i>
<b>Association autosBus</b>	M. Jacques TOULEMONDE	Mme Nathalie TREUIL



<b>Enseignements professionnels et universitaires (6 titulaires et 5 suppléants)</b>		
	<i><u>Titulaire</u></i>	<i><u>Suppléant</u></i>
<b>Bureau Des Etudiants de Lyon III (BDE Lyon III) – Pôle Sup 01</b>	M. Julien GUILLEMAUD	M. Olivier HAUTIER-
<b>Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment et les Travaux Publics de l'Ain (BTP CFA de l'Ain)</b>	Mme Brigitte DEPRAS	-
<b>Institut Universitaire (IUT Lyon I)</b>	Mme Sophie GALLAND	M. Christian VUILLET
<b>Lycée des Sardières</b>	Mme Chrystèle BOIVIN	M. Jean-Yves CHARVIN
<b>Lycée Gabriel Voisin</b>	M. Pierre GOBET	Mme Annick MASSON
<b>Université Lyon III</b>	Mme Aurore GUNIA	M. Stéphane MARION



**Collège 2 - Vie sociale, culturelle, environnementale (28 titulaires et 21 suppléants)****Tourisme, culture, environnement, animation (12 titulaires et 10 suppléants)**

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>Ainterexpo</b>	M. Emmanuel VISENTIN	
<b>Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC01)</b>	Mme Nicole GUILLERMIN	M. Jean-Paul PEULET
<b>Amis du Sougey</b>	Mme Marcelle POCHON	M. Jacky FROMONT
<b>Bourg Nature Environnement (BNE)</b>	M. Christian MILLET	Mme Léa BAZIN
<b>Théâtre de Bourg-en-Bresse</b>	M. Vincent ROCHE LECCA	Mme Marie-Line LACHASSAGNE
<b>Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Ain (FDOTSI Ain)</b>	M. Marc DURAND	Mme Bernadette ROUSSET
<b>La Tannerie</b>	Mme Vanessa BOUTON	M. Gilles GARRIGOS
<b>Monastère royal Brou</b>	Mme Lucie GOUILLOUX	M. Nicolas BOUILLEUX
<b>Compagnie des QUIDAMS</b>	Mme Christelle MOREL	M. Jean-Baptiste DUPERRAY
<b>Bresse Energies Citoyennes</b>	M. Bernard SOUILLET	Mme Elisabeth Mary Moreau
<b>Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de (FRAPNA)</b>	Mme Anne-Sophie BRAVO-MARTIN	
<b>Jeune chambre économique</b>	Mme Noémie DABESCAT	M. Michael CHATELET

**Insertion (4 titulaires et 2 suppléants)**

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>Jardins de Cocagne (BNJ)</b>	M. Raphaël RAMOS	
<b>Centre Ain initiative</b>	Mme Sonia GAUTHIER	M. René DUCAROUGE
<b>Tremplin</b>	Mme Carole GOURLAN	M. Alain SAN MIGUEL
<b>Artisans du Monde</b>	Mme Martine PARDO	-



<b>Jeunesse, éducation, sport (8 titulaires et 6 suppléants)</b>		
	<i><u>Titulaire</u></i>	<i><u>Suppléant</u></i>
<b>Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations (AGLCA)</b>	M. Renaud DROUY	Mme Julie VERDOIRE
<b>ALTEC (Centre de culture scientifique de l'Ain)</b>	M. Eric SAUMET	Mme Valérie PONCIN
<b>Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain (CDOS 01)</b>	Mme Marie-Jo BARDET	-
<b>Fabrique du monde rural en Revermont</b>	Mme Pauline GRENIER	M. Pierre-Maxime BELLEVRAT
<b>Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC)</b>	M. Victor DESBOIS	Mme Laura DOUCET
<b>Office municipal des sports (OMS)</b>	M. Guy BRESSAN	Mme Marie-Jo BARDET
<b>Pole sup</b>	M. Jacques BERNASCONI	-
<b>Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)</b>	M. Yves ESPOSITO	Mme Cécile LAMURE
<b>Logement et social (4 titulaires et 3 suppléants)</b>		
	<i><u>Titulaire</u></i>	<i><u>Suppléant</u></i>
<b>Association d'Aide à Domicile pour Personnes Agées et Handicapées (ADAPAH-Una)</b>	Mme Martine VERNE	M. Claude ROSENBERG
<b>Association des Paralysés de France (APF/ Handicap 01)</b>	M. Christian POLLON	-
<b>Bourg Habitat</b>	M. Thierry MERAT	Mme Marine DANIEL-CHOSSON
<b>CAUE 01 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)</b>	Mme Sandrine HOUDIN	M. Bruno SAVI



**Collège 3 - Représentants du territoire (personnes qualifiées) (16 titulaires)**

	<i>Titulaire</i>
<b>Territoire Bresse Revermont</b>	Mme Agnès CLAIR Mme Catherine LE SCOUEZEC M. Jacques MALIN M. Georges RODET
<b>Territoire Bourg Agglo</b>	M. Jean-Michel DEFRANCE Mme Françoise DAMIANS M. Claude MARQUIS M. Baptiste DAUJAT
<b>Territoire Sud Revermont</b>	Mme Nicole GABRILLARGUES M. Jean REVERCHON
<b>Territoire Bresse</b>	Mme Catherine TESTUD Mme Pascale GUILLET M. Armel MOREL M. Jacques EPAILLY M. Jacques FONTAINE M. Gilbert DEGLUAIRE (+1 poste vacant)



1<sup>er</sup> juillet 2019

Contact : Carole Bertrand  
Animatrice du Conseil de développement  
carole.bertrand@ca3b.fr